

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LACOMMANDE (Pyrénées Atlantiques)**

Le neuf septembre deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Paul MONTAUT, Maire.

Étaient présents : Alain DUPLEIX, Benjamin GALINA, Régine GONZALEZ-MIRO, Jean-Bernard LAHITTE, Nathalie LAMBourg, Karine LUONG, Isabelle NOUSTY, Paul MONTAUT, Carole ORTEGA.

Délégations de vote : néant

Absents : Alban BARRUÉ, Serge LEBON.

Secrétaire de Séance : Isabelle NOUSTY.

Date de la convocation : 5 septembre 2014 – Affichage : 5 septembre 2014

Objet : Exonérations de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin et les stationnements

Monsieur le Maire propose au conseil d'exonérer en totalité la taxe d'aménagement (taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal) sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable et les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 du Code de l'urbanisme (parkings de midi).

Le Conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 331-9 ;

Vu la délibération du 22 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal, à un taux de 3% ;

Considérant que les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent, depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement par les organes délibérants des communes ou des EPCI, par les conseils généraux et par le conseil régional de la région d'Ile-de-France, ainsi que les surfaces annexes à usage de stationnement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable (de 5 à 20 mètres carrés) et les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux sont exonérés en totalité de la taxe d'aménagement.

REQU

Le 23 SEP. 2014

SOUS-PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Fait à Lacommande, le 9 septembre 2014

Le Maire,

Paul MONTAUT

